



La Forêt Fouesnant
Port la Forêt

Projet pédagogique

ALSH – La Forêt Fouesnant



ALSH

ROUTE DE GAREN SEACH
29940 LA FORET FOUESNANT

alsh@foret-fouesnant.org

02.98.51.44.83 / 06.77.85.51.43

SOMMAIRE

❖	Présentation générale.....	P.2
❖	Les objectifs généraux.....	P.2
✓	La démocratie.....	P.3
✓	Le respect.....	P.3
✓	La citoyenneté.....	P.3
❖	Le fonctionnement.....	P.4
✓	Périodes d'ouverture.....	P.4
✓	Les horaires.....	P.4
✓	Les modalités d'inscriptions.....	P.4
❖	Les espaces.....	P.5
✓	Un nouvel espace.....	P.5
✓	Des coins aménagés.....	P.5
✓	Un restaurant scolaire.....	P.5
✓	Des espaces extérieurs.....	P.5
❖	Les groupes.....	P.6
❖	La passerelle.....	P.6
❖	Respecter le rythme de chacun.....	P.7
✓	Une journée type à l'accueil de loisirs.....	P.7
✓	L'accueil du matin.....	P.8
✓	Le temps du repas.....	P.8
✓	La sieste / le temps calme.....	P.8
✓	Le goûter.....	P.9
✓	L'accueil du soir.....	P.9
❖	Instaurer un climat de sécurité.....	P.10
❖	Favoriser l'esprit citoyen.....	P.11
❖	Encourager et développer les aptitudes créatrices, intellectuelles et physique	P.12
❖	L'équipe d'animation.....	P.13
✓	Composition de l'équipe.....	P.13
✓	L'élaboration de programmes d'activités.....	P.13
✓	Le rôle de l'animateur.....	P.14
✓	Ses obligations.....	P.14
✓	La formation des animateurs.....	P.14
❖	La famille et la communication.....	P.15

Présentation générale

- ✓ Située au sud de la Cornouaille, la commune de la Forêt Fouesnant fait partie du canton de Fouesnant et de l'arrondissement de Quimper, Préfecture du Finistère. Au 1er janvier 2013, la Forêt Fouesnant comprend 3432 habitants hors saison et plus de 15 000 en saison estivale.
- ✓ L'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la Commune de la Forêt Fouesnant est **une entité éducative déclarée à la Direction départementale de la Cohésion sociale**, soumis à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil de mineurs.
- ✓ **C'est un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 3 à 11 ans** en dehors du temps scolaire. (*Enfant ayant au minimum 3 ans révolus à la date d'inscription et scolarisé*). **Il se situe au sein du pôle enfance** près de l'école publique de « l'Encre Marine ».

Les objectifs généraux

- ✓ La politique éducative de la Commune de la Forêt Fouesnant est guidée par **un projet éducatif** qui s'articule selon des **valeurs** définies par les élus.
- ✓ Ces axes constituent la trame éducative qui anime l'accueil de loisirs. Le projet pédagogique de l'équipe éducative est bâti en tenant compte de ces valeurs et de ces objectifs.

La démocratie :

C'est permettre à chacun le droit à la différence, à la parole et à la participation. L'aspect de démocratie participative s'appuie sur notre volonté d'être au plus proche des valeurs et des souhaits de chacun.

- ✓ Accompagner l'enfant à entrer dans une société démocratique.
- ✓ Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.
- ✓ Donner des occasions d'exercer sa citoyenneté, participer à la vie sociale.
- ✓ Contribuer à l'émancipation des enfants.

Le respect :

C'est apprendre à se responsabiliser dans les actes de la vie quotidienne, à respecter les autres, à respecter l'environnement, à respecter le matériel, etc...

- ✓ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
- ✓ Accompagner les enfants dans les domaines de la découverte et de l'apprentissage.
- ✓ Permettre aux enfants de prendre certaines initiatives.
- ✓ Aménager des lieux permettant l'autonomie, la prise d'initiatives.

La citoyenneté :

C'est faciliter par les actions citoyennes de tous les jours la prise de conscience de la vie en collectivité

- ✓ Permettre aux enfants d'être des acteurs à part entière dans leur commune
- ✓ Favoriser l'implication des enfants dans les projets des structures.
- ✓ Permettre aux enfants d'exprimer leurs opinions.

Le fonctionnement

Périodes d'ouverture :

- Tous les **mercredis** à la journée ou en demi-journée avec repas.
- Les **vacances scolaires** (*sauf Noël*) uniquement en journée complète.

Les horaires :

- La **journée** : 7h30 - 18h45
 - La **demi-journée** : 7h30 -13h30 ou 12h00 -18h45
- ✓ Un accueil est prévu le matin jusqu'à 9h30 (*sauf si une activité nécessite un départ plus tôt*)
 - ✓ Afin de répondre à des demandes « occasionnelles », il est possible pour les parents de déposer leurs enfants le mercredi après-midi à partir de 13h30 au tarif d'une demi-journée avec repas.
 - ✓ Le départ le soir est possible à partir de 17h00 (*après le goûter*) et au plus tard 18h45.

Les modalités d'inscriptions :

✓ **L'inscription est préalable** : Cela signifie que le centre accueille les enfants inscrits dans les délais fixés et dans la limite des places disponibles. Les dossiers sont disponibles à l'accueil de loisirs, en Mairie et sur le site Internet de la Mairie de La Forêt Fouesnant. (<http://www.foret-fouesnant.org>).

✓ Toutefois, afin de répondre à des situations urgentes, un enfant pourra être accueilli à l'accueil de loisirs sous réserve de place disponible et du respect des taux d'encadrement légaux. Toutes les situations seront sincèrement étudiées dans un esprit de sécurité de l'enfant et de service public.

Les espaces

Un nouvel espace

Depuis septembre 2013, la capacité maximale de l'accueil de loisirs est de 53 enfants :

- ✓ 33 enfants de moins de 6 ans
- ✓ 20 enfants de plus 6 ans

L'agrandissement de la structure a permis d'adapter les espaces selon l'âge et les besoins des enfants. Ainsi le bâtiment existant est entièrement dédié aux enfants de 3 à 6 ans et le nouvel espace aux enfants de 6 à 11 ans.

Des coins aménagés

Des coins aménagés sont mis en place dans chacune des salles d'activités. Les enfants peuvent se diriger vers ces coins à tout moment :

- ✓ Jeux de construction (*lego, kapla...*)
- ✓ Jeux d'imitation (*poupées, déguisements, marchande...*)
- ✓ Jeux de société (*pour petits et grands...*)
- ✓ Coin lecture (*Avec des livres adaptés selon l'âge...*)

Un restaurant scolaire

Ce lieu est utilisé lors de la prise des repas mais également pour les activités culinaires avec les enfants dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Des espaces extérieurs

L'accueil de loisirs dispose d'autres espaces pour mener des activités dans les meilleures conditions. Ce sont, entre autre, l'aire de jeux extérieure, Le city stade, la salle de motricité de l'école, le centre culturel « Le Nautile », la bibliothèque et le cyberspace.

Les groupes

✓ Dans la mesure du possible, les petits groupes d'âges sont privilégiés. Ils sont sécurisants et permettent aux enfants de trouver plus facilement des repères. Les enfants sont donc répartis en deux groupes d'âge : **les 3/6 ans** et **les 6/11 ans**.

✓ Néanmoins, il est important de permettre aux enfants d'âges différents de se rencontrer et de partager des moments ensemble. (*Sorties communes, repas, goûter, temps informel...*) En effet, certains éprouvent le besoin de retrouver leurs copains, leurs frères ou sœurs et cela permet aussi au plus jeune d'appréhender le prochain passage dans le groupe des grands.

✓ Chaque groupe est accompagné **d'animateur référent**. Les enfants doivent pouvoir se diriger vers cet « animateur repère » à tout moment de la journée.

La passerelle

✓ La passerelle a pour objectif de favoriser **le passage des enfants entre l'accueil de loisirs et l'espace jeune** pendant les vacances scolaires ainsi que le mercredi en période scolaire avec un encadrement spécifique.

✓ Ponctuellement et en accord avec le directeur de l'espace jeunes, des animations seront proposées aux enfants âgés de 10 à 12 ans afin d'évoluer et apprécier ce lieu.

Respecter le rythme de chacun

Une journée type à l'accueil de loisirs

7h30	<ul style="list-style-type: none">✓ Ouverture de l'accueil de loisirs.✓ Inscription des enfants sur le registre et compléments administratifs si nécessaire.✓ Les enfants accueillis disposent des différents coins jeux, et ont un accès aux jeux de société, coloriages...
9h30	<ul style="list-style-type: none">✓ Les enfants rangent les jeux puis se regroupent avec les animateurs.✓ Présentation du déroulement de la journée et des activités proposées.
11h45	<ul style="list-style-type: none">✓ Préparation des enfants pour le repas servi à 12h00 au restaurant scolaire✓ Passage aux toilettes et un lavage des mains.
12h00 - 13h00	<ul style="list-style-type: none">✓ Repas accompagné des animateurs et du cuisinier.
13h00 - 15h00	<ul style="list-style-type: none">✓ Retour des enfants dans les locaux.✓ Les petites et moyennes sections vont à la sieste. (Réveil échelonné à partir de 14h15 jusqu'à 15h00)✓ Les grandes sections maternelles et les primaires sont en temps calme (Lectures, jeux...)✓ Reprise des activités jusqu'à 16h15.
16h15	<ul style="list-style-type: none">✓ Goûter et bilan de la journée.
17h00 - 18h45	<ul style="list-style-type: none">✓ Départ échelonné des enfants.✓ Les enfants vont librement dans les coins aménagés et/ou jeux extérieurs.✓ Fermeture de l'accueil de loisirs

L'accueil du matin

✓ Il est parfois difficile pour les parents de quitter les enfants et réciproquement, c'est pourquoi il est important d'instaurer un climat chaleureux qui rassure tant les enfants que les parents. **Ce moment est très important pour le bon déroulement du reste de la journée.** C'est pourquoi, l'animateur doit se rendre disponible et être à l'écoute de chaque enfant afin de permettre **un accueil individualisé.**

✓ Durant les temps d'accueil, les enfants sont libres de vaquer à des occupations diverses (*dessins, jeux de société, de construction, jeux de rôle*). Ils évoluent de manière autonome dans la salle d'activité aménagée à cet effet.

Le temps du repas :

✓ Le temps du repas est un moment de vie très important car on y mange, on y retrouve ses copains, on y échange, on parle des activités ou bien de sujets plus personnels. C'est aussi un lieu propice à :

- **L'éducation nutritionnelle** (*découverte des goûts*), l'animateur amènera l'enfant à goûter à tous les aliments sans pour autant le forcer à manger.
- **L'apprentissage** : apprendre à se servir des couverts, à se servir seul.

✓ En fin de repas, les animateurs amèneront les enfants à faire le calme afin de favoriser le départ au temps du repos.

✓ L'animateur a un rôle très important à table, il est un « exemple » pour les enfants.

La sieste / Le temps calme

Le temps calme débute après le repas et est respecté chez tous les âges. Les animateurs s'informent auprès des parents des besoins en repos de l'enfant.

✓ Les 3/5 ans

Une sieste est mise en place après le repas. Les animateurs prennent les enfants en petit groupe à la sortie du restaurant scolaire (*déshabillage, préparation au sommeil à l'aide de musiques ou d'histoires, doudou...*). Le besoin de sommeil étant variable selon chaque enfant, **le lever de la sieste est donc échelonné et individualisé.**

✓ Les 6 /11 ans

Les animateurs mettront en place **un temps de détente** pour les plus grands après le repas : tapis, histoire, musique, vidéo... les animateurs doivent proposer des **activités calmes** aux enfants, afin qu'ils puissent souffler, et digérer dans de bonnes conditions. C'est un temps qui doit rester ludique, ne devant pas être ressenti par les enfants comme une contrainte.

En dehors de ces temps formels, les animateurs seront vigilants concernant l'état de fatigue des enfants et pourront mettre en place des temps calmes si cela est nécessaire (*à l'approche des vacances ou en fin de trimestre par exemple*)

Le goûter

Le goûter de l'après-midi est un temps important dans la journée, c'est un **moment convivial**, propice au dialogue avec les enfants. Ce temps est mis à profit **pour faire le bilan de la journée** avec les enfants, d'introduire la journée du lendemain, de recueillir leurs envies d'activités. Le goûter ne doit pas remplacer, ni interférer avec les repas.

L'accueil du soir

Pendant que les enfants jouent, le plus souvent dehors, les animateurs font un retour de la journée aux parents, vérifient qu'ils n'oublient pas leurs affaires, leurs remettent leurs créations.

Instaurer un climat de sécurité

✓ La **sécurité physique** est une notion que les animateurs prennent en compte à chaque préparation et lors du déroulement des activités. Avant de travailler, ils ont fait connaissance du centre et ses alentours, connaissent les lieux interdits aux enfants et la législation en matière d'encadrement, d'animation, de sorties.

✓ Ils sont équipés de trousse de premiers secours dans tous leurs déplacements et connaissent l'utilité du contenu.

✓ Les enfants sous traitement médical doivent fournir une ordonnance pour pouvoir être suivi dans leur traitement durant leur séjour au centre. Les informations communiquées sur la fiche sanitaire sont confidentielles. La direction ne communique aux animateurs que l'essentiel : régimes alimentaires, port de lunettes...

✓ Le rôle de l'animateur est aussi de **veiller au bien-être** et à **la sécurité affective** de chaque enfant au sein du groupe : éviter les discriminations, les mises à l'écart, les critiques ou les méchancetés gratuites. Il veillera donc à ce que chaque enfant trouve sa place et s'épanouisse en étant disponible, attentif à l'état de l'enfant ; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi, maltraitance...

Favoriser l'esprit citoyen

- ✓ L'animateur met en place dès le début de l'année les **règles de vie** avec les enfants. Il utilise des moyens adaptés à l'âge des enfants : dessins, photos... Ces règles de vie pourront évoluer tout au long de l'année.
- ✓ La responsabilisation des enfants passe par l'entraide, la collaboration entre le groupe des grands (*primaires*) et celui des petits (*maternelles*).
- ✓ Chaque enfant doit prendre conscience **qu'il fait partie intégrante d'un groupe**, qu'il doit apprendre à vivre avec, en prenant l'autre en considération. En effet, ils partagent les mêmes locaux, les mêmes thématiques d'activités et seront régulièrement amenés à partager des grands jeux (*chasses au trésor, jeux de piste, sorties, etc.*) Le partenariat entre petits et grands permet aux grands de se responsabiliser, d'être valorisé en tant que « grand frère ».
- ✓ Il est important de **responsabiliser chaque enfant** pour qu'il acquière une autonomie afin de devenir un adulte citoyen dans le respect des règles de vies telles que la politesse, le partage, la tolérance et la solidarité.

Encourager et développer les aptitudes créatrices, intellectuelles et physiques

- ✓ Les animateurs choisissent des **thématiques**, toujours en fonction des propositions des enfants qui fréquentent le centre les mercredis ou les vacances scolaires.
- ✓ Ces thématiques permettent aux enfants d'évoluer dans une ambiance, donnent **un fil conducteur** au séjour et développent l'imaginaire des petits et grands.
- ✓ L'objectif est de **diversifier et d'équilibrer les activités** permettant à l'enfant de s'initier à des pratiques sportives, culturelles, de création, d'expression, scientifiques, etc. dans un contexte ludique et éducatif. Pour cela, l'équipe fait appel à ses **connaissances**, effectue des recherches, prépare chaque activité et transmet les besoins en matériel à la direction.
- ✓ L'animateur met en place des **coins d'activités** permanents (*dessin, jeux, pâte à modeler, lego, dinette...*) où l'enfant pourra jouer seul. En parallèle, il met en place des **activités variées**, manuelles, d'expression corporelle, jeux collectifs...
- ✓ Pendant les activités manuelles, l'animateur veille à ce que l'enfant soit acteur de l'activité ; **il ne s'agit surtout pas de faire à la place de l'enfant** pour obtenir un meilleur résultat.
- ✓ Notre but n'est pas d'« occuper » l'enfant. Les activités proposées doivent être variées, rythmées, préparées et au libre choix des enfants dans le but **d'éveiller la curiosité de l'enfant**.

L'équipe d'animation

Composition de l'équipe

- ✓ Un directeur titulaire d'un BAFD, à qui il revient, d'animer et de former l'équipe d'animateurs (*suivi et validation des stages pour les animateurs stagiaires*), la gestion financière, matérielle et administrative, les relations avec les familles et autres partenaires. Son rôle est aussi d'assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- ✓ Des animateurs et animatrices, détenteurs du BAFA, en formation, ou encore sans diplôme.
- ✓ Du personnel de restauration et de nettoyage

L'élaboration des programmes d'activités

- ✓ Les programmes sont élaborés avec toute l'équipe d'animation. Ils sont établis **par période et par thème** en fonction du calendrier scolaire.
- ✓ Les thèmes abordés sont variés. L'équipe d'animation élaborent ces programmes en fonction de l'âge, des envies et des capacités des enfants, mais également de la situation géographique de la commune.
- ✓ De nombreuses activités peuvent être proposées : Activités de plein air (*sortie bateau, pêche à pied, poney-club...*), Sorties sportives (*piscine, patinoire...*), Sorties culturelles (*cinéma, musée, théâtre...*), Découverte de l'environnement et le littoral ou bien appel à des intervenant extérieurs.
- ✓ Pour les vacances d'été une réunion est organisée pour mettre en place le programme de l'été avec les animateurs permanents et les saisonniers.

Le rôle de l'animateur

- ✓ Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant.
- ✓ Respecter et faire respecter les règles élémentaires d'hygiène
- ✓ Être à l'écoute, disponible et compréhensif vis à vis des enfants.
- ✓ Participer et veiller au bon déroulement des activités réalisées.
- ✓ Participer de façon active aux réunions, échanger des idées, et enrichir l'expérience des autres animateurs.
- ✓ Discuter et élaborer des projets en cohérence avec le projet pédagogique
- ✓ Faire part d'éventuels problèmes rencontrés que ce soit avec les enfants, les animateurs ou bien les parents.

Ses obligations

- ✓ Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel.
- ✓ Respecter les horaires.
- ✓ Porter une tenue vestimentaire adaptée à la pratique des activités
- ✓ Être motivé, disponible, dynamique et souriant.

Aucune négociation ne sera possible à propos des points suivants :

- ✓ Interdiction de fumer dans les locaux, et en présence des enfants.
- ✓ Interdiction d'utiliser son téléphone mobile, en présence des enfants et pour un usage personnel, sauf si demande d'autorisation préalable auprès de la direction et/ou en cas de force majeure.
- ✓ Toute absence non justifiée ou non autorisée ainsi que les retards systématiques seront sanctionnés.
- ✓ Aucun propos racistes, sexistes, ainsi qu'une quelconque opinion politique, religieuse ou bien idéologique, ne seront tolérés.
- ✓ Le vol est inacceptable.

La formation des animateurs

Le directeur doit être présent sur le terrain afin de suivre plus particulièrement les animateurs stagiaires afin d'en assurer leur validation. Les critères d'évaluation sont communiqués aux stagiaires et autres animateurs en début de séjour un point est fait avec les stagiaires en milieu de période.

La famille et la communication

- ✓ Le [site internet](#) du centre de loisirs permet de découvrir de nombreuses informations sur la vie du centre.
- ✓ Les parents peuvent s'inscrire à [la newsletter](#) pour recevoir les programmes d'activités de l'accueil de loisirs.
- ✓ Via [la presse](#) les familles sont informés des activités réalisés à l'accueil de loisirs, les parents ont également la possibilité d'obtenir les photos de leurs enfants par mail.
- ✓ Certaines [animations](#) sont ouvertes aux parents : Ils sont invités à certaines manifestations: goûter, spectacle, défilé...
- ✓ [Les temps d'accueil](#) sont des moments privilégiés propices à la communication, à l'échange entre les parents et les animateurs. Notamment celui du soir où les parents souhaitent être informés du déroulement de la journée de leur enfant.
- ✓ Un [panneau d'affichage](#) extérieur et dans le hall d'entrée du centre permet l'affichage de nombreuses informations : Programmes, menus, photos et informations complémentaires
- ✓ [Les questionnaires /sondages](#) sont également un moyen indirect de recueillir la parole des familles avec qui l'on échange moins au quotidien.